

Adresse des travaux :
705 Route de Saint Cirq
Cadastré : D1975

Affaire suivie par :
Adeline PABIS

DESTINATAIRE

Madame Lesly CUNY
705 Route de Saint Cirq
47450 COLAYRAC-SAINT-CIRQ

Objet : Stationnement caravane pour une durée d'un an.

Madame,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 29 février 2024.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande en Mairie de COLAYRAC SAINT CIRQ, nous vous avons notifié par mel, un courrier pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces relatives à son instruction.

Ce courrier électronique transmis avec accusé de réception vous a été présenté en date du 30/11/2023.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 30/11/2023 et soit jusqu'au 29 février 2024, pour présenter en Mairie de COLAYRAC SAINT CIRQ contre décharge, l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande avec l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à COLAYRAC SAINT CIRQ

Le 21/3/24

Pour le Maire,

La Directrice Générale des Services


Charlène CAZAU